



CADRE D'ACCOMPAGNEMENT

Amélioration des services cyclables

L'objectif principal de cet accompagnement est de **soutenir le développement d'infrastructures cyclables attractives, connectées aux grands itinéraires régionaux**, tout en intégrant des services complémentaires pour les usagers.

Le dispositif vise également à **promouvoir un tourisme éco-responsable et durable**, en cohérence avec les attentes des touristes et des Cornouaillais.

Ainsi, en complément du soutien prévu pour les aires de service vélo, la Destination Quimper Cornouaille propose un **soutien à l'investissement** pour les collectivités (EPCI ou commune), Offices de tourisme et structures labellisées Accueil Vélo, engagés dans des **projets de développement des itinéraires cyclables régionaux (V45, La Littorale / V7, Roscoff-Concarneau)**.

Ce soutien est plafonné à **25 000 euros par projet**, avec un taux d'intervention maximal de 50 % des coûts éligibles.

Date de limite de dépôt des dossiers 31 décembre 2025

- **les projets portés par l'EPCI / commune, Office de tourisme ou structure touristique ayant le Label Accueil Vélo situé dans le périmètre de la Destination Quimper Cornouaille** (*Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté, Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes du Cap-Sizun Pointe du Raz, Douarnenez Communauté*) ;
- les projets **respectant les critères d'éligibilité détaillés ci-après** (connectivité, proximité, partenariat avec les acteurs locaux, durabilité).

Les projets pouvant être pris en compte dans ce cadre doivent impérativement et uniquement concerner l'amélioration des services liés aux itinéraires cyclables régionaux structurants (V45, V7, liaison départementale Douarnenez-Quimper-Pont-l'Abbé-Fouesnant).

Comment déposer une demande ?

Soumettre une demande d'accompagnement auprès de l'équipe tourisme de Quimper Cornouaille Développement, en détaillant les objectifs du projet, le plan de financement associé et le calendrier de mise en œuvre.

Les dépenses éligibles :

Jalonnement et balisage

- *Signalisation directionnelle : panneaux indiquant la direction, les distances, les intersections, etc.*
- *Bornes kilométriques : bornes pour indiquer la distance parcourue ou restante.*
- *Fabrication des panneaux : conception et production des panneaux en matériau durable.*
- *Support des panneaux : poteaux ou structures sur lesquels les panneaux seront fixés.*

Services vélo

- *Stations de réparation en libre-service (outils, pompes, etc.)*
- *Rack et support vélo (sécurisé ou non)*
- *Bornes de recharge pour vélos électriques*
- *Casiers sécurisés pour le stationnement des vélos*
- *Casiers ou consignes pour bagages*
- *Abris vélo couverts*
- *Portiques pour le stationnement des vélos*
- *Supports pour l'entretien des vélos*
- *Stations de réparation en libre-service*
- *Stations de gonflage*

Mobilier urbain

- *Stations de réparation en libre-service (outils, pompes, etc.)*
- *Rack et support vélo (sécurisé ou non)*
- *Bornes de recharge pour vélos électriques*
- *Casiers sécurisés pour le stationnement des vélos*
- *Casiers ou consignes pour bagages*
- *Abris vélo couverts*
- *Portiques pour le stationnement des vélos*
- *Supports pour l'entretien des vélos*
- *Stations de réparation en libre-service*
- *Stations de gonflage*

Les crédits régionaux alloués à la Destination Touristique Quimper Cornouaille permettront de renforcer l'attractivité cyclotouristique du territoire, en lien avec les objectifs de transition écologique et de valorisation du patrimoine local.